



Renseignements sur le demandeur ou la demandeuse

Nom/nom de l'entreprise _____ Permis _____
Adresse domiciliaire _____ Numéro de téléphone _____
Ville _____ Code postal _____ Courriel _____

Pour mettre à jour le ou les véhicules associés à un permis pour entrepreneur, il nous faut une copie de l'immatriculation de véhicule en vigueur.

Si le véhicule n'est pas immatriculé au nom de l'entreprise, de la demandeuse ou du demandeur lié à l'immatriculation originale, nous pouvons vous demander de fournir des documents supplémentaires avant de mettre à jour la plaque d'immatriculation.

Des frais s'appliquent aux demandes visant à ajouter une remorque supplémentaire. (Voir le [barème des frais et des amendes de la DSW](#).) Ceux-ci doivent être réglés avant que la plaque ne soit ajoutée au permis.

Les demandes peuvent être soumises par les moyens suivants :

En personne ou par la poste

495, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

Courriel wpa-permits@winnipeg.ca

Si vous devez effectuer un paiement, la DSW téléphonera au numéro indiqué ci-dessus pour obtenir les informations relatives à votre carte de crédit.

Plaque d'immatriculation inscrite

Action	Numéro de la plaque d'immatriculation	Marque / Modèle / Couleur
Supprimer		
Ajouter		

À noter :

- Une fois la demande traitée et exécutée, la Direction du stationnement de Winnipeg enverra un avis de confirmation à l'adresse courriel indiquée. Les demandes reçues après les heures d'ouverture seront traitées le jour ouvrable suivant.
- Avant de recevoir une confirmation du traitement de la demande, je stationne à mes risques. Toute contravention visant le véhicule qui est dressée pendant le délai de traitement sera considérée comme valide.
- Toute demande visant un demandeur ou une demandeuse ou un véhicule lié à un compte en souffrance, ou des amendes ou des montants impayés, sera refusée.
- Toute demande d'ajout de plaque d'immatriculation excédentaire sera refusée.
- Toute demande de plaque temporaire sera supprimée du permis à minuit le jour indiqué dans le champ « Temporaire (date d'échéance) ». Les demandes d'ajout de plaque temporaire seront automatiquement supprimées du permis après quatorze jours. Si une période plus longue est nécessaire, une autre demande devra être soumise.
- Le demandeur ou la demandeuse est responsable de ses erreurs de saisie et omissions relativement au présent formulaire.

Pour plus de renseignements, veuillez visiter notre [site Web](#).

**Signature du demandeur
ou de la demandeuse :** _____

Date : _____

<u>Réservé à l'administration</u> <input type="checkbox"/> Immatriculation <input type="checkbox"/> Traité en T2	<u>Formulaire reçu par</u>	<u>Renseignements sur le paiement</u>
	<u>Numéro d'identification unique</u>	<u>Numéro de permis</u>